



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 6 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Convention-cadre CAB - Office de tourisme de la CAB

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIAGGINI	à	Mme Marie-Christine BERTOLUCCI
Mme Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Mme Angèle BRUNINI	à	Mme Mattea LACAVE
M. Pierre-Noël LUIGGI	à	Mme Ivana POLISINI
M. Jean-Louis MILANI	à	M. Jean-Jacques MASSONI
M. Jean-Jacques PADOVANI	à	Mme Marie-Hélène VALENTINI
M. Gilles SIMEONI	à	M. Pierre SAVELLI
Mme Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
M. Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGIO

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 6 juin 2018

Objet : Convention-cadre CAB - Office de tourisme de la CAB

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-3 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-0055 du 19 janvier 2004 portant création de l'office du tourisme de la communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 13 octobre 2003 approuvant la constitution d'un office de tourisme communautaire sous forme d'EPIC ;

Vu la convention signée le 20 décembre 2004 entre la CAB et l'office du tourisme de la communauté d'agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de revoir de manière générale la convention conclue en 2004 afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de la modification des moyens mis à disposition de l'office du tourisme ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 23 avril 2018 ;

Vu le rapport n° 7 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'abroger la convention signée le 20 décembre 2004 entre la CAB et l'office du tourisme ;

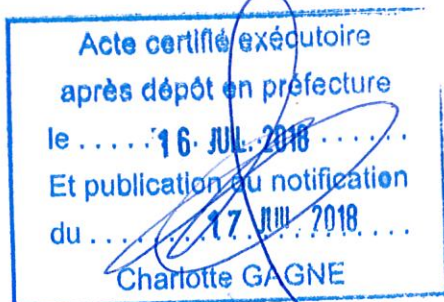
APPROUVE

La convention cadre ci-joint entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia définissant les missions obligatoires confiées à l'OT et les moyens mis à disposition par la CAB pour l'exercice de ces missions ainsi que les missions complémentaires et les obligations de l'OT ;

AUTORISE

Le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification